

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
23 juin 2011 – en Mairie de Ruynes en Margeride

Présents :

M. Albert HUGON, président du comité de pilotage et maire de Clavières
M. Serge BUFFIER, mairie de Ruynes-en-Margeride
M. Gabriel BOISSERIE, mairie d'Auvers
M. Daniel BATIFOULIER, mairie de Montchamp
M. Gérard DELPY, DDCSPP 15
Mme Gaëlle GAUTHIER, Communauté de Communes Margeride-Truyère
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
M. Alexandre SUC, DDT 15
Capitaine BATJOM, Gendarmerie de Haute-Loire
Adjudant VAILLANT, Gendarmerie du Cantal
M. Hubert ASPERTI, ONCFS 43
M. Gustave STADELMANN, ONF 43
M. Nicolas LEQUIVARD, ONF 15
M. Pierre BIRON, SDPPRC 15
M. Jean-Michel DURAND, FDSEA 43
Mme Guylaine GELOT, ADASEA 15 / FDSEA
Mme Agnès TRONCHE, FDAAPPMA 15
M. Daniel CHARBONNEL, Fédération de Chasse 15
M. Antoine GARDIEN, stagiaire mairie de Ruynes-en-Margeride
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

Excusés :

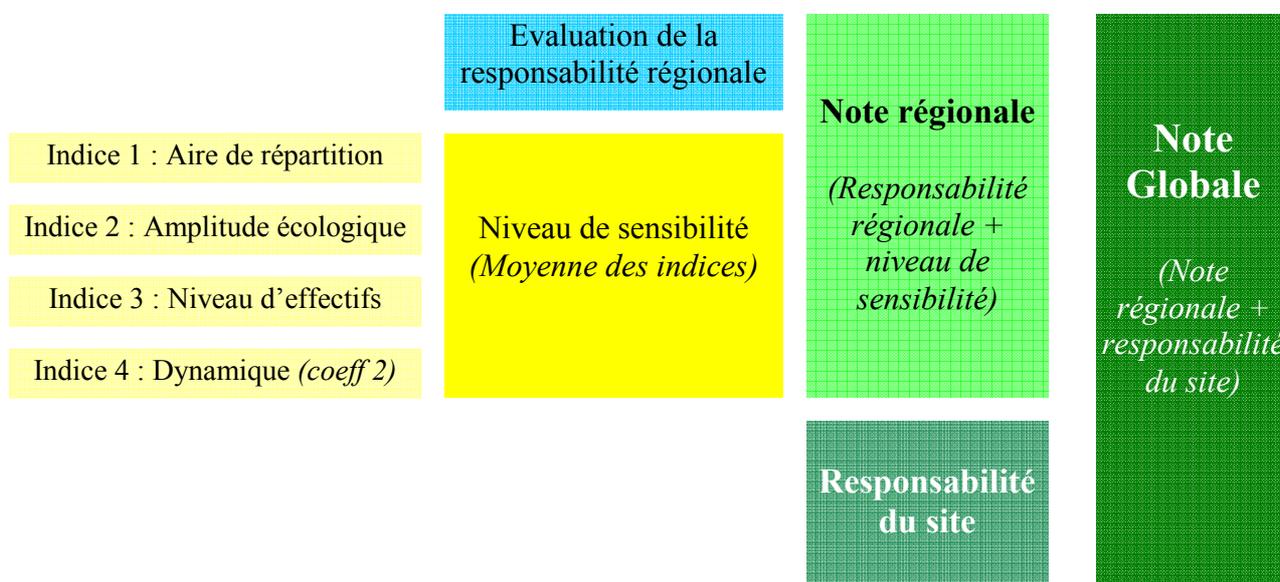
Conseil Régional d'Auvergne
Conseil Général du Cantal
M. le Maire de Védrières-Saint-Loup
Comité régional de randonnée pédestre
Fédération de pêche et des milieux aquatiques 43
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 15
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 43
Syndicat interdépartemental pour la gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Service interministériel de défense et de protection civile 15
FDSEA 15
Chambre des métiers et de l'artisanat
M. l'architecte des bâtiments de France
Mission départementale de développement touristique 43
Conservatoire botanique national du Massif Central
Agence de l'eau Adour-Garonne

M. Hugon, président du comité de pilotage, accueille et remercie l'ensemble des participants. M. le Président réprecise l'ordre du jour de la réunion, à savoir la validation du Diagnostic, la présentation et la validation des enjeux et objectifs de développement durable, et le rappel du calendrier. La parole passe à M. Olnol, qui présente les différents éléments.

Tout d'abord, il est rappelé que le diagnostic a été présenté au Comité de pilotage le 29 mars dernier. Le document était (et est toujours) disponible sur le site Internet Natura 2000 du Haut-Allier. Ayant été amendé sur quelques points à la demande de membres du Comité de pilotage, il est nécessaire d'avoir une validation officielle de ce diagnostic par le Comité de pilotage.

Une localisation cartographique des habitats naturels et espèces recensés sur le site est présentée aux membres du Comité de pilotage. Puis l'évolution comparée de 2 zones au cours du temps est proposée, à partir de photographies aériennes des années 2000, 2005 et 2010. Il s'agit d'une part, du sommet du Mont Mouchet (table d'orientation, photos aériennes de 2000, 2005 et 2010) et d'autre part, de la zone dite des « Travers des Clauzels » (photos aériennes de 2005 et 2010). Sur l'une, on observe une relative stabilité de la lande (zone du Mont Mouchet) alors que sur l'autre, on identifie nettement une réduction de la surface des landes (mise en place de prairies).

Ensuite, la méthodologie d'élaboration des enjeux et objectifs de développement durable est présentée. Cette méthodologie est inspirée du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Région Languedoc-Roussillon. Elle consiste en l'attribution d'une note globale à chaque habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire. La note globale, donnée à partir de plusieurs notes spécifiques, permet de classer chaque enjeu selon sa priorité en termes de conservation. La note est constituée des éléments suivants :



En ce qui concerne le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride », les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

Code natura 2000	Habitat naturel ou espèce	Note globale	Niveau d'enjeu
7110	Tourbières hautes actives*	6	Enjeu très fort
6230	Formations herbeuses à Nardus*	6	
9140	Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuille d'Arum	6	
1387	Orthotric de Roger	6	
4030	Landes sèches européennes	5	Enjeu fort
6520	Prairies de fauche de montagne	5	
9120	Hêtraies acidiphiles à Houx	5	
1386	Buxbaumie verte	5	
7120	Tourbières hautes dégradées	4	Enjeu moyen
6410	Prairies à Molinies	4	
8230	Végétation pionnière des dalles rocheuses siliceuses du Massif Central	4	
9410	Sapinières hyperacidiphiles	4	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	3	
8110	Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais des Alpes et du Massif central	3	Enjeu faible

La mise en lien avec les activités humaines présentes sur le site conduit à formuler les objectifs généraux suivants :

- Conserver des activités humaines compatibles avec le maintien des habitats humides et des cours d'eau
- Soutenir une gestion agricole respectueuse des habitats naturels agropastoraux
- Favoriser une gestion sylvicole attentive au maintien des habitats naturels forestiers
- Garantir le maintien des espèces d'intérêt communautaire du site
- Consolider les connaissances sur le site
- Associer les acteurs locaux et le grand public
- Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions

Ces objectifs généraux sont des bases pour établir des objectifs de gestion.

M. Olnol précise que deux groupes de travail (« Agriculture et biodiversité » et « Forêt et biodiversité ») ont été réunis le 24 mai dernier afin d'affiner les objectifs de gestion. Le tableau récapitulatif des objectifs de gestion est présenté au comité de pilotage.

Plusieurs remarques sont apportées :

Pierre Tabourin apporte une observation sur l'objectif GHA02, concernant l'eutrophisation des landes : les landes n'étant généralement pas fertilisées, il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait d'éviter leur eutrophisation. En revanche, d'autres habitats agropastoraux pourront être plus concernés par cette problématique.

Albert Hugon rappelle que le contexte agricole a beaucoup évolué au cours du temps. Auparavant, les ovins représentaient le principal cheptel, alors qu'aujourd'hui on a essentiellement des bovins, plus exigeants en termes de fourrages. M. Hugon souligne l'importance du zonage des actions, afin de déterminer des priorités, comme les périmètres rapprochés des captages d'eau potable.

Gérard Delpy tient à préciser la présence et l'importance des activités de pleine nature présentes sur le site Natura 2000. M. Delpy indique que des problèmes ont pu avoir lieu sur d'autres sites Natura 2000, où les activités de pleine nature n'étaient pas compatibles avec la conservation du patrimoine naturel.

Pierre Tabourin rappelle alors l'importance de l'encadrement de telles activités.

Il est alors proposé d'inscrire cet encadrement dans les objectifs de gestion, au niveau de l'objectif COM 01 « Poursuivre le développement de l'activité touristique autour du patrimoine naturel ». Celui-ci devient donc « Encadrer le développement des activités touristiques pour assurer leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel ».

Pierre Tabourin suggère également de séparer l'objectif COM 02 « Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public » en 2 objectifs distincts :

- « Informer et sensibiliser les acteurs locaux » avec une priorité maximale (***)
- « Informer et sensibiliser le grand public » avec une priorité moindre (**)

Cette modification est acceptée par le Comité de pilotage.

M. Tabourin propose également les éléments suivants :

- Accorder une priorité maximale (** → ***) à l'objectif COM 03 « Inviter les acteurs locaux à participer à la démarche »,
- Réduire la priorité accordée aux objectifs INV 01 et INV 02 : « Améliorer les connaissances des habitats naturels d'intérêt communautaire » et « Améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire » (***) → (**)

Ces suggestions sont également acceptées par le Comité de pilotage.

David Olnagol demande si d'autres remarques ou suggestions peuvent être formulées, et précise que ces enjeux et objectifs serviront de base à l'élaboration des mesures et du programme d'actions.

Jean-Michel Durand souligne que les mesures agricoles fonctionnent bien dans le cas où il est question du maintien de pratiques respectueuses de la biodiversité. Lorsqu'elles entraînent trop de contraintes, la démarche est moins bien acceptée.

M. Hugon demande au Comité de pilotage de se prononcer sur la validation du Diagnostic et des Enjeux et objectifs. Le Diagnostic et les Enjeux et objectifs sont validés à l'unanimité, sous réserve des modifications évoquées au cours du Comité de pilotage.

David Olnagol rappelle le calendrier et les échéances à considérer pour l'élaboration du document d'objectifs :

- Elaboration du programme d'actions : Eté 2011, et propositions en groupes de travail à la fin de l'été.
- Validation du Docob : Automne 2011

Pierre Tabourin rappelle les démarches à effectuer dans le cadre de la modification du périmètre du site Natura 2000 :

- Il est préférable que le périmètre officiel soit validé en même temps que le Document d'objectifs, afin que la contractualisation puisse se faire sereinement.
- Le nouveau périmètre doit être justifié par un argumentaire scientifique et technique, à la charge de l'opérateur (en l'occurrence le SMAT du Haut-Allier)
- La proposition est transmise par la Direction Départementale des territoires aux collectivités concernées, qui doivent se prononcer sur le nouveau périmètre dans un délai de deux mois. Soit l'avis transmis est favorable, soit il est défavorable. Dans ce dernier cas, l'avis doit être accompagné d'un argumentaire scientifique et technique le justifiant. En l'absence de réponse des collectivités dans le délai de deux mois, l'avis est réputé favorable.

M. Olnol propose la démarche suivante :

- Le SMAT élabore une proposition de nouveau périmètre, après rencontre de plusieurs acteurs locaux de manière individuelle, et le montage de l'argumentaire scientifique.
- La proposition est discutée en **groupes de travail**
- La proposition est éventuellement amendée et validée par les **groupes de travail**. Etant donné que le Préfet du Cantal est coordonnateur sur ce site, la DDT du Cantal se charge de lancer la procédure de validation du nouveau périmètre auprès des collectivités, en collaboration avec la DDT de la Haute-Loire.
- A l'issue du délai officiel de consultation des collectivités (2 mois), un Comité de pilotage est organisé dans l'automne pour valider le programme d'actions et le Docob dans sa globalité.

Le Comité de pilotage approuve cette démarche.

M. Hugon demande quelles sont les modalités de l'évolution du périmètre : Les surfaces ajoutées d'une part peuvent-elles être supprimées ailleurs ?

Pierre Tabourin répond que l'évolution du périmètre se fait en fonction des critères écologiques, mais également en fonction de la cohérence globale du site et de sa fonctionnalité (calage à la parcelle cadastrale).

Albert Hugon rappelle l'importance de la participation dans la démarche Natura 2000, remercie les participants et clôt la séance.

Tableau de synthèse des objectifs de développement durable du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » FR 8301070

Objectif global	Code	Objectif de gestion	Priorité
Conserver des activités humaines compatibles avec le maintien des habitats humides et des cours d'eau	GHH 01	Maintenir et adapter des pratiques de pâturage extensif sur les habitats humides	***
	GHH 02	Limiter l'eutrophisation des habitats humides	***
	GHH 03	Maintenir et/ou restaurer le fonctionnement hydrologique des tourbières	***
	GHH 04	Conserver ou inclure la prise en compte des tourbières dans les documents de gestion	***
	GHH 05	Contrôler l'emprise des ligneux	**
Soutenir une gestion agricole respectueuse des habitats naturels agropastoraux	GHA 01	Maintenir les surfaces existantes en landes et autres habitats agropastoraux	***
	GHA 02	Maintenir et adapter les pratiques agricoles sur les landes et autres habitats agropastoraux, en veillant à limiter leur eutrophisation	***
	GHA 03	Effectuer éventuellement une reconquête pastorale sur des surfaces en landes	**
	GHA 05	Contrôler l'emprise des ligneux	**
Favoriser une gestion sylvicole attentive au maintien des habitats naturels forestiers	GHF 01	Préserver les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire et entretenir une mosaïque d'habitats	***
	GHF 02	Privilégier la futaie irrégulière	**
	GHF 03	Eviter la création de pistes dans les zones sensibles	***
	GHF 04	Maîtriser la pression de piétinement ou d'abroustissement exercés sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	**
Garantir le maintien des espèces d'intérêt communautaire du site	GES 01	Maintenir les sapinières	***
	GES 02	Maintenir du bois mort en quantité suffisante au sol	***
	GES 03	Maintenir des zones de boisements clairs comprenant des hêtres, noisetiers, frênes, érables	**
Consolider les connaissances sur le site	INV 01	Améliorer les connaissances des habitats naturels d'intérêt communautaire	**
	INV 02	Améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire	**
Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions	SUI 01	Effectuer un suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	***
	SUI 02	Effectuer un suivi des espèces d'intérêt communautaire	***
	SUI 03	Evaluer l'efficacité des actions engagées	***
Associer les acteurs locaux et le grand public	COM 01	Encadrer le développement des activités touristiques pour assurer leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel	**
	COM 02	Informier et sensibiliser les acteurs locaux	***
	COM 03	Informier et sensibiliser le grand public	**
	COM 04	Inviter les acteurs locaux à participer à la démarche	***